

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.07.27_01**

Le vingt-sept juillet deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER - Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET - André CARRABIN - - Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : Thierry BINET (pouvoir à Annette BELLANGER) - Corinne BUSALB (pouvoir à Lina BLANC.) – CHATELIER Florence (pouvoir Natacha BLANC-GONNET) - MATHE Valérie- POINTET Maryline- MARGUERIE Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 20/07/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Pour : 16

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : François RIEU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200727-20200727_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Objet : Fonds d'urgence aux collectivités COVID 19-demande de subvention auprès du Département.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID doté de 1.668 M€ afin d'aider les collectivités à financer les achats (gels hydroalcooliques, masques, etc.) et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (Écoles, mairies) dans le respect des gestes barrières. Le montant de la subvention maximum par collectivité est déterminé en fonction du nombre d'habitants permanents. Ainsi, pour GRIGNON, le montant maximum est de 2.5 € par habitant soit 5 435.00 €.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, le montant des dépenses pour la commune s'élève à 13 922.66€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité ;**

- ➔ **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de la Savoie pour l'attribution du fonds d'urgence aux collectivités COVID 19.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

GRIGNON, le 27/07/2020

Le Maire,
François RIEU

